

Ça n'arrive pas qu'aux autres

Mieux vaut réagir aussitôt quand survient le premier salaire impayé. Se défendre avec la CGT augmente significativement vos chances de récupérer le salaire dû.

C'est une ombre au tableau. La joie que procure le métier d'assmat peut parfois se ternir soudainement lorsque des parents ne s'acquittent plus du salaire dû au titre de l'accueil de leur enfant. Difficile de savoir combien d'assmats sont concernées. Certaines se sont organisées en collectifs ou en groupes Facebook, leur permettant de gagner en visibilité et d'alerter sur leur situation. Mais attention à l'effet grossissant des réseaux sociaux. L'Urssaf totalise 1 800 signalements émanant de salarié-es ou de la CAF en 2021. Ce chiffre, constant d'année en année, ne tient compte que des seuls signalements. Bien d'autres cas passent sous les radars sans pour autant constituer un phénomène massif. D'autant que la médiation permet de régler 82 % des cas.

La relation se détériore

Qui dit impayé de salaire dit absence de documents de fin de contrat, de solde de tout compte et de bulletins de salaire. Une situation complexe qui, comme le relève Patricia, assmat à Avignon (Vaucluse), mêle plusieurs aspects : « On a affaire à des gens qui nous confient leurs enfants auxquels on s'attache et avec lesquels on tisse une relation sincère, il y a donc de l'affect. Quand ceux-ci ne paient pas, la relation devient aussitôt délétère ». Les assmats le savent, il faudrait immédiatement cesser d'accueillir l'enfant, rompre le contrat et se rapprocher de leur syndicat CGT pour que celui-ci envoie un courrier et engage les démarches nécessaires au recouvrement de la somme due. Sauf que bien souvent, elles essaient de régler le problème toutes seules. Ce qui, généralement, n'aboutit pas.

Comme le rappelle Nora (lire page 9), la plupart des parents employeurs sont de bonne foi, ils sont des salarié-es qui, comme les autres, éprouvent des difficultés à boucler les fins de mois et en conséquence, n'arrivent pas à payer leur assmat. Il n'empêche. L'assmat a elle aussi besoin de ses salaires pour boucler son mois et rien ne justifie le fait qu'elle se retrouve à son tour en difficulté. Carole, du syndicat CGT des assmats des Landes, raconte qu'elle a peu de cas d'impayés à traiter, mais que lorsqu'une assmat vient la trouver suffisamment tôt, « un simple courrier à l'en-tête CGT suffit à régler le problème ». Ce qui n'est évidemment pas le cas partout.

Usure

Dans le Nord, Coralyne a fini par jeter l'éponge et quitter le métier. En cause, un certain nombre de problèmes dont l'absence de reconnaissance des pouvoirs publics, le niveau de salaire et l'incurie de la PMI. C'est une histoire d'impayé et de non-respect de l'avenant contractuel qui a duré plusieurs années et a fini par avoir raison de sa vocation d'assmat. « J'ai saisi les prud'hommes pour un impayé et il y a quatre ans, j'ai gagné et la mère a été condamnée à régler mon dû qui s'élevait à 3 500 euros. Sauf que

depuis, celle-ci n'a pas respecté le jugement, m'envoyant parfois 5 euros, parfois 50 euros, comme elle le veut et quand elle le veut », confie Coralyne.

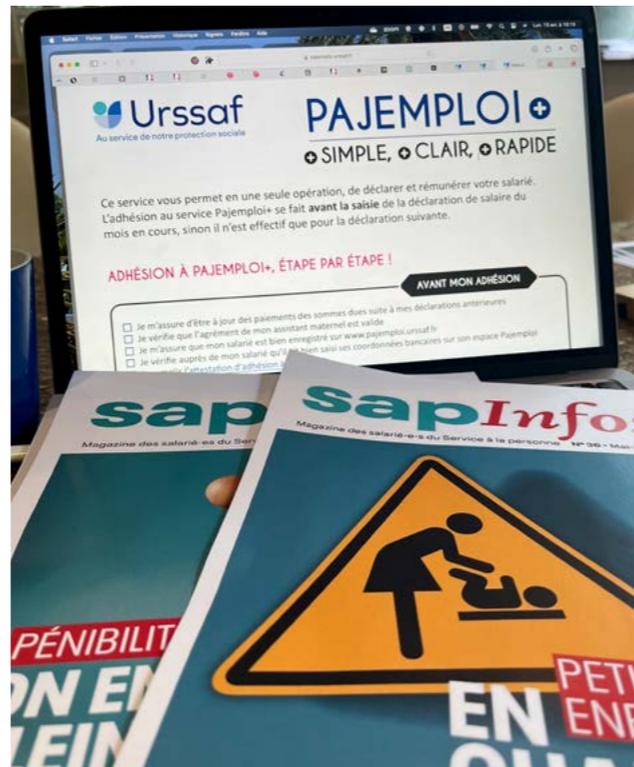
Un non-respect d'une décision de justice qui est en quelque sorte à l'image du comportement de cette femme qui lui avait confié deux de ses enfants, dérogé aux engagements pris lors de la signature du contrat en revoyant à la baisse le nombre d'heures d'accueil, puis fait la morte lorsque Coralyne lui a réclamé les salaires impayés. Assistance juridique, courriers recommandés, procédure aux prud'hommes... Coralyne a eu gain de cause. Un jugement est rendu en sa faveur une

première fois mais la mère disparaît des radars. Même les huissiers se voient congédiés jusqu'à ce qu'elle commence à payer de petites sommes à sa guise. « Même mon avocate en a marre, ça traîne en longueur, déplore-t-elle. La plupart des assmats ne vont pas au bout parce que ça coûte cher en frais et qu'elles se font avoir à l'usure ». Le ressenti de Coralyne, c'est l'abandon : « Au bout de quatre ans, j'en ai eu assez, je me sentais seule, malmenée et j'ai dit stop alors que j'adorais mon travail d'assmat ». Elle en convient, il faut aller trouver son syndicat dès le premier impayé sans quoi il est difficile de faire valoir ses droits.

L'effet CGT

Ce que confirme Sabrina, assmat dans le même département, mais actuellement en reconversion : « D'après ce que j'ai pu constater lors de ma carrière, dès lors qu'on fait mention de la CGT ou des prud'hommes, la plupart des cas se règlent. Mais tout dépend aussi de la façon dont l'assmat se positionne dès le départ vis-à-vis des parents. Pour ma part, je me suis toujours montrée d'emblée très carrée sur tout le volet administratif et réglementaire, salaires et horaires compris ». Se positionner comme une assmat informée de ses droits et de ses devoirs, établir des règles et des limites claires et réagir dès que celles-ci ne sont pas respectées. Tel est le triptyque à observer pour ne pas en arriver à des situations compliquées où l'assmat se trouve en difficulté financière et relationnelle. Une fois encore, les syndicats CGT sont là pour accompagner les assmats et éviter que la situation ne devienne inextricable. ■

« Se montrer d'emblée très carrée sur le volet administratif, salaires et horaires compris »



3 questions à...

Séverine, assmat à Paris, victime d'impayé

Que vous est-il arrivé ?

Un jour, je me suis aperçue que mon employeur n'avait pas payé une partie de mes congés. Je lui ai donc réclamé, ce qui a aussitôt conduit à une situation délétère puisqu'il m'a alors accusée de maltraiter son enfant pour ne pas payer la somme qui m'était due. Il a engagé une procédure de licenciement pour faute grave à mon endroit et a refusé de me remettre les documents de fin de contrat. Pire encore, il m'a dénoncée à la PMI pour, soi-disant, faits de malveillance envers son enfant.

pu rétablir la vérité. Mon défenseur a établi le lien de causalité existant entre la demande de rappel de salaire et les faits reprochés et la PMI a bien compris que ceux-ci étaient inexacts. Le simple fait d'être soutenue m'a reconfortée tant j'avais peur de perdre mon agrément bien qu'ayant un dossier vierge et étant une professionnelle expérimentée.

Votre employeur a-t-il réglé votre dû ?

Pour les impayés en tant que tels, le syndicat a envoyé un courrier recommandé à mon employeur qui a réagi en proposant une conciliation. À l'issue de cette phase, il a accepté de régler les éléments de salaire qui étaient dus ainsi que l'indemnité de rupture et les documents légaux de fin de contrat. Mon employeur a proposé de régler ces sommes par échéance, ce que le syndicat m'a conseillé d'accepter et j'ai fini par récupérer l'ensemble des sommes dues. Le plus important dans cette histoire, c'est que grâce à la CGT, j'ai repris confiance en moi. •

Qu'avez-vous fait pour faire valoir vos droits ?

J'ai raconté mes déboires à une collègue qui m'a conseillée de contacter la CGT. Ce que j'ai fait immédiatement, obtenant un rendez-vous à la permanence du samedi suivant. J'ai exposé mon cas et ai été aussitôt prise en main. Dans un premier temps, j'ai été accompagnée à la PMI qui avait déclenché une enquête suite au signalement dont j'avais fait l'objet et nous avons